

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 septembre 2014

# Communiqué de presse

## Point de situation avec les mairies sur les sargasses

Suite à la nouvelle reconnaissance aérienne effectuée vendredi dernier, le préfet a réuni ce matin en préfecture les communes impactées par les sargasses afin de présenter un point de la situation actualisée et de faire le bilan des opérations de ramassages réalisées depuis le dernier point de situation du 19 septembre 2014.

Suite aux points de situation faits par chacune des communes, les services de l'État ont rappelé leur disponibilité pour venir appuyer l'action des maires.

La préfecture a décidé de maintenir une reconnaissance aérienne hebdomadaire afin de constater l'évolution des échouages et des ramassages. Les services de l'Action de l'État en Mer assurent aussi le suivi des nappes afin de prévenir, autant que possible, les maires de l'arrivée de nouvelles vagues de sargasses sur leur littoral.

Un point sanitaire a également été fait par l'ARS suite aux questions des représentants des communes, notamment pour répondre aux informations erronées circulant depuis plusieurs jours sur les réseaux sociaux.

En 2011 l'Agence Régionale de Santé avait saisi les instances nationales sur les effets liés aux émanations de H<sub>2</sub>S sur la santé. Le Haut Conseil de Santé Publique avait précisé que ce gaz (H<sub>2</sub>S), perceptible par l'odorat à des niveaux très bas (environ 0.2 à 0.3 ppm\*), n'était toxique qu'à des valeurs dépassant les 100ppm. A des valeurs plus faibles, proches du seuil olfactif, les effets observés, sont en grande majorité des irritations oculaires et des gênes respiratoires chez les personnes asthmatiques.

**A ce jour**, les signalements parvenus à l'ARS par les professionnels de santé correspondent bien à ce type d'effets, **aucune forme grave ou aucun passage aux urgences lié aux algues n'a été signalé en 2014 ou en 2011.**

Depuis le début du phénomène des échouages de sargasses, l'ARS effectue des mesures ponctuelles de la concentration d'H<sub>2</sub>S dans l'air.

\*ppm : Partie par Million